

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, Route 393, le 4 août 2015, à 20 h.

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Marcel Caron.

Présences :

MM Ghislain Godbout
Jeannot Goulet
Allan Fortier

Absences :

M^{me} Louisa Gobeil

MM Gino Cameron
Fernand Filion

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Marcel Caron.

Assiste également à l'assemblée, madame Annie Duquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Mot de bienvenue du président d'assemblée.

Résolution n° 258-15

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Annie Duquette, soit adopté avec les modifications suivantes :

Reporter les points suivants :

- 5.1 Quincaillerie Palmarolle Inc – Demande d'acquisition du terrain lot n° 5 048 904 aux fins d'entreposage;
- 5.2 Quincaillerie Palmarolle Inc – Demande d'acquisition du terrain lot n° 5 048 567 aux fins de stationnement;

Ajouter les points suivants :

- Demande de commandite pour l'activité « *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* » provenant de l'Union des producteurs agricoles du Québec;
- Dépôt des prévisions budgétaires par les organismes.

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal du 6 juillet 2015;
3. Dépôt de rapports et de documents;
4. Dépôt de la correspondance;

5. Demandes et autorisations;
 - 5.1. Autorisation de paiement de frais de transport pour la plaque commémorative du monument des Pionniers;
 - 5.2. CREAT – Demande d'appui au projet de concours « *La chasse aux déchets sauvages!* » et d'appui financier;
 - 5.3. Remboursement de subvention 2013-2014 dans le cadre du *Programme de revitalisation* du CLD;
 - 5.4. Demande de commandite pour l'activité « Portes ouvertes sur les fermes du Québec »;
6. Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer;
7. Rapport des membres du conseil;
8. Parole au public;
9. Urbanisme et zonage;
 - 9.1. MRCAO – Accaparement des terres agricoles par des non-résidents;
 - 9.2. Recommandation de la Municipalité concernant une demande d'autorisation d'aliénation de terres agricoles à la *Commission de protection du territoire agricole*;
10. Hygiène du milieu;
 - 10.1. Soumissions pour le *Plan d'intervention sur les infrastructures municipales (renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées)*;
 - 10.2. Soumissions pour la préparation des *Plans et devis du bouclage du réseau d'aqueduc et d'égouts*;
11. Dossier administratif;
 - 11.1. Approbation de vente de terrains à « *Les Murs Cameron* »;
 - 11.2. CSSSAT – Adoption du « *Programme de santé – Élaboration 2015* »;
 - 11.3. Employés;
 - 11.3.1. Embauche d'un contremaître pour le garage municipal;
 - 11.4. Dépôt des prévisions budgétaires par les organismes municipaux;
 - 11.5. Avis de motion et adoption de règlement;
12. Sujets divers;
13. Levée et fermeture de la séance.

Résolution n° 259-15

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Annie Duquette, soit accepté tel que présenté.

DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

MAMOT – Programme de péréquation

Le directeur du Service des programmes fiscaux par intérim, M. Marc-André Leblanc, nous informe d'un dépôt de 128 376 \$ a été émis au nom de notre municipalité par le MAMOT en paiement de la mesure financière de péréquation prévu pour l'année 2015.

MRCAO – Extrait de règlements et de procès-verbal

La MRC d'Abitibi-Ouest nous fait parvenir une copie conforme du règlement 03-2015 intitulé « *Règlement abrogeant le Règlement de modifications du Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes* », un extrait de procès-verbal concernant l'adoption du règlement et une copie conforme du Règlement 01-2014 intitulé « *Règlement de modifications du Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes* ».

CSSSAT – Programme de santé – Élaboration : février 20145

Le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue nous fait parvenir le programme de santé et demande une approbation du conseil municipal qui devra l'adopter par résolution. Ce point est à l'ordre du jour de la séance du 4 août 2015.

MTQ – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Le Ministère des Transports nous informe que, faisant suite à la recommandation de notre député M. François Gendron, une subvention maximale de 37 000 \$ nous est accordée pour les travaux de l'amélioration du rang 8-9 Ouest et du chemin Langlois.

MDDELCC – Programme Environnement - Plage

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous informe que le programme Environnement-Plage est reconduit pour une autre saison, mais que notre plage au Camping Rotary n'est pas admissible au programme parce qu'elle ne répond pas aux exigences en matière de sécurité.

MRCAO – Extrait du procès-verbal de la séance du 17 juin 2015

La MRC nous fait parvenir la résolution 15-71 concernant les conditions du deuxième versement du Pacte rural 2014-2015.

MRCAO – Extrait du procès-verbal de la séance du 17 juin 2015

La MRC nous fait parvenir la résolution 15-88 concernant l'accaparement des terres agricoles par des non-résidents.

MRCAO – Avis de consultation publique

La MRC nous fait parvenir un avis public de consultation concernant son projet de plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020. Les assemblées de consultation auront lieu en septembre 2015.

Ministère des Transports – Accusé de réception

Le Ministère des Transports accuse réception de notre résolution 204-15 leur demandant de profiter des travaux en 2015 pour procéder à la réfection des

fossés et des accotements de la route 393, dans la municipalité. Notre demande est cependant refusée.

Recyclo-Nord – Accusé de réception

La présidente et la directrice générale accusent réception de notre résolution répondant à leur demande d'aide financière pour 2015 et malgré notre refus, se disent satisfaites du fait que nous leur mentionnons que la demande sera reconsidérée lors du budget 2016.

DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois non élaborée à l'ordre du jour sont déposés et disponibles pour consultation.

Résolution n° 260-15

Autorisation de paiement de frais de transport pour la plaque commémorative du monument des Pionniers

Attendu que

madame Odette Bégin de la compagnie d'assurance Harmonia Assurance nous a fait parvenir un avis dans lequel il est mentionné que :

- le sculpteur Roger Langevin, créateur du monument des Pionniers, a récupéré, lors de son passage dans la municipalité dans la semaine du 20 juillet dernier, la plaque de bronze située au pied du monument, dans le but de la restaurer ;
- monsieur Langevin nous retournera la plaque par transport une fois celle-ci restaurée, et nous demande de payer les frais de transport ;
- monsieur Langevin ne facturera aucun honoraire pour la restauration, mais demande à la municipalité d'ancrer au sol cette plaque afin qu'elle ne soit pas dérobée, puisque c'est une plaque de bronze qui a de la valeur.

Attendu que

monsieur Langevin n'a demandé aucune autorisation à qui que ce soit pour apporter cette plaque avec lui ;

Attendu que

cette plaque est la propriété de la municipalité et non celle de monsieur Langevin, même s'il en est le créateur ;

Considérant que

malgré cette initiative jugée maladroite de la part de monsieur Langevin, la municipalité admet que la plaque avait besoin d'une certaine restauration ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise le remboursement des frais de transport et s'engage à ancrer solidement la plaque au sol lors de la réception de celle-ci.

Résolution n° 261-15

CREAT – Demande d'appui au projet de concours « *La chasse aux déchets sauvages!* » et d'appui financier

- Attendu que** ce concours cible particulièrement les chasseurs et les invite à contribuer à une meilleure gestion des matières résiduelles (GMR) en milieu naturel ;
- Attendu que** l'objectif du concours est de sensibiliser les chasseurs, ainsi que tous les amoureux de plein air, à diminuer les déchets qu'ils produisent en nature et à rapporter avec eux leurs déchets ;
- Attendu que** l'objectif du concours est d'impliquer les chasseurs et les amoureux de plein air dans une collecte territoriale des déchets épars en milieux naturels et de repérer des zones de dépotoirs illégaux sur le territoire de la région avec l'aide des chasseurs;
- Attendu que** l'objectif du concours est d'informer la population de la façon adéquate de se débarrasser d'encombrants, des résidus de construction, démolition et rénovation ainsi que tout autre objet qui alimentent malheureusement les dépotoirs sauvages illégaux ;
- Considérant que** toutes les municipalités de la région sont touchées par les déchets sauvages et qu'en ce sens, le CREAT invite les municipalités à appuyer le concours et à contribuer à la diffusion de ce concours auprès de ses citoyens ;
- Considérant que** le CREAT sollicite également financièrement les municipalités pour une contribution de cent dollars (100 \$), essentielle pour la réalisation du projet ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu :

Que le conseil municipal appuie le projet de concours « *La chasse aux déchets sauvages!* » et s'engage à en faire la promotion et la diffusion auprès de ses citoyens;

Que le conseil municipal n'autorise pas de contribution monétaire au CREAT pour le montant demandé de cent dollars (100\$) pour le projet de concours « *La chasse aux déchets sauvages!* », dû à un manque de disponibilité financière de la Municipalité.

Résolution n° 262-15

Remboursement de subvention 2013-2014 dans le cadre du Programme de revitalisation du CLDP

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise le remboursement de subvention 2013-2014 dans le cadre du *Programme de revitalisation* offert par le CLDP, au montant de mille dollars (1 000 \$) à monsieur Patrick Doré, pour la construction d’une résidence terminée en mai 2015, sise au 224, 2^e Rue Est à Palmarolle (2792-01-9651), numéro de cadastre 5 048 880.

Cet argent sera puisé à partir du compte 02-639-00-996-01 *Subventions aux particuliers*.

Résolution n° 263-15

Demande de commandite pour l'activité « Portes ouvertes sur les fermes du Québec »

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise le prêt de chaises et de tables pour l’activité qui se tiendra le dimanche 13 septembre prochain à la Fromagerie Fromatibitibi à Colombourg. Cependant, les promoteurs doivent récupérer les chaises à la Municipalité.

Le conseiller délégué pour être en contact avec l’Union des producteurs agricoles est M. Jeannot Goulet.

L'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant l'appui à la Corporation des loisirs pour le dépôt d'une demande au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest et la modification à l'ordre du jour est accepté par un vote unanime. Le point 5.7 est ajouté.

Résolution n° 264-15

Appui pour une demande au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux

- Attendu que

le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et les blocs de lots (lots sous conventions d'aménagement forestier);
- Attendu que

l'aide annuelle octroyée aux projets situés sur le territoire de la municipalité de Palmarolle ne peut dépasser la somme de vingt mille dollars (20 000 \$) (ou quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) dans certains cas, réf article 14.3 du règlement relatif au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux);
- Attendu que

l'année de référence s'échelonne du 1^{er} janvier au 31 décembre;
- Attendu que

trois dates de dépôt de projet sont établies, soient le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;
- Attendu que

la Corporation des Loisirs de Palmarolle Inc demande une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation d'activités encore à déterminer;
- Attendu que

l'aide financière demandée n'est pas encore déterminée;

En conséquence,

Sur proposition du conseiller Ghislain Godbout, appuyé par le conseiller Allan Fortier, il est unanimement résolu :

- d'appuyer la demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la Corporation des Loisirs de Palmarolle Inc, pour un montant qui sera déterminé ultérieurement;
- de désigner un responsable ultérieurement pour signer la documentation relative au projet.

Résolution n° 265-15

Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 31 juillet 2015

Attendu que	conformément aux dispositions du Code municipal, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;
Attendu que	le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;
Attendu que	la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;
Attendu qu'	une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;
Considérant	<i>que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;</i>

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu :

Que les dépenses, ainsi que les comptes à payer au 31 juillet 2015, présentés par la technicienne comptable, Kathleen Asselin, soient acceptés tels que présentés, pour un montant total de trente-trois mille deux cent quatre-vingt-dix dollars et vingt-six cents (33 290.26 \$).

La directrice générale et secrétaire-trésorière Annie Duquette, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

PAROLE AU PUBLIC

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

Préambule

En 2011, selon le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest (MRCAO) comptait 162 entreprises agricoles. Ainsi plus de 49 800 hectares sont cultivés soit 14 % du territoire ou 24 % de la zone agricole permanente (ZAP).

La population agricole est active et le secteur agroalimentaire contribue à l'économie de façon significative et permet de garder certains commerces et services.

Près de 70 % des entreprises agricoles sont de petites et moyennes entreprises (fermes familiales) puisqu'ils affichaient des revenus agricoles bruts en dessous de 250 000 \$ (source : MAPAQ, Revenus 2009).

Il est important d'avoir une relève entrepreneuriale pour maintenir et développer les entreprises agricoles. En Abitibi-Ouest, il existe une jeune relève agricole prête à contribuer à la vie économique et sociale. Elle peut compter sur un appui du milieu et financier via le Fonds local d'investissement (FLI) ; particularité du territoire de la MRCAO.

D'autre part, nous constatons que l'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la spéculation par des non-résidents (fiducie, sociétés d'investissement, etc.). Ceux-ci contribuent à faire augmenter la valeur marchande des propriétés agricoles sans contribuer à l'économie et à l'occupation du territoire. Les jeunes entrepreneurs ne peuvent donc pas concurrencer avec les grosses entreprises comme les fiducies, société d'investissement, etc.

Considérant que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Considérant que la valeur des terres agricoles au Québec a connu une hausse de 400% depuis 20 ans;

Considérant qu' en raison de l'incapacité des producteurs à concurrencer des sociétés d'investissements, plusieurs projets d'établissement de la relève et de consolidation sont abandonnés;

Considérant que la diminution du nombre de fermes engendre une dévitalisation des territoires ruraux;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté de :

Demander au gouvernement de prendre des mesures afin de diminuer la problématique de l'accaparement des terres agricoles par des non-résidents (fiducie, sociétés d'investissement, etc.) notamment de :

Demander au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) Monsieur Pierre Paradis :

- Adopter une politique agricole québécoise et des moyens pour freiner la spéculation foncier et de favoriser l'installation d'une relève

axée sur l'agriculture de métier et maintenir la structure d'occupation du territoire;

- Adopter un cadre normatif afin d'introduire des avantages pour l'établissement de jeunes en agriculture;
- Instaurer des normes maximums sur la superficie lors de transaction impliquant des terres en culture en zone agricole dynamique;
- Bonifier davantage le programme de stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et le fonds de développement agricole (FIRA) pour favoriser l'établissement des jeunes.

Résolution n° 267-15

Demande d'autorisation d'aliénation de terres agricoles de l'entreprise 9124-3394 Québec inc. déposée le 23 juillet 2015.

- Attendu que** le potentiel des sols visés par la demande est limité par la faible perméabilité, la surabondance d'eau et le relief (classes 3 à 6 D, W et T) ;
- Attendu que** le demandeur projette d'utiliser la partie des terres conservée à des fins agricoles, soit la culture de céréales ;
- Attendu que** le morcellement permettra la poursuite des activités de la ferme laitière par le futur acheteur ;
- Attendu que** le demandeur projette d'acquérir d'autres terres agricoles pour la culture de céréales ;
- Attendu que** la transaction en question semble avoir pour effet le maintien des activités agricoles et de la vitalité économique de la Municipalité ;
- Attendu que** la transaction ne contrevient pas au *Règlement de zonage* de la Municipalité ;

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal recommande d'autoriser l'aliénation des lots 5 048 945, 5 049 277, 5 049 278, 5 049 279, 5 049 763, 5 049 764 et 5 049 765 par l'entreprise 9124-3394 Québec inc.

Résolution n° 268-15

Soumissions pour le Plan d'intervention sur les infrastructures municipales (renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées)

- Attendu que** le dernier plan d'intervention sur les infrastructures municipales réalisé, date de 2007 et que ce dernier cessera d'être valide le 1^{er} janvier 2016 ;
- Attendu que** la municipalité a demandé et reçu deux soumissions pour la réalisation d'un nouveau *Plan d'intervention sur les infrastructures municipales* ;

Considérant que le soumissionnaire *Stantec* est la plus basse soumission reçue ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal accorde le mandat de la réalisation du nouveau plan d'intervention sur les infrastructures municipales à la firme *Stantec*, en raison de sa soumission la plus basse.

Firmes contactées	Offre	TPS	TVQ	Total
Groupe Stavibel	21 100,00 \$	1 055,00 \$	2 099,45 \$	24 254,45 \$
Stantec	18 500,00 \$	925,00 \$	1 840,75 \$	21 265,75 \$

Résolution n° 269-15

Soumissions pour la préparation des Plans et devis du bouclage du réseau d'aqueduc et d'égouts

Attendu que lors de la réalisation du plan d'intervention sur les infrastructures municipales en 2007, il était recommandé de boucler le réseau d'aqueduc de la 1^{re} Rue Est à la 2^e Rue Est afin d'éliminer les problèmes d'eaux troubles dans le réseau d'aqueduc ;

Attendu que le réseau d'égout domestique est à compléter entre la 2^e Rue Est et la 4^e Rue Est ;

Attendu que la municipalité a reçu trois soumissions pour les *Plans et devis du bouclage du réseau d'aqueduc et d'égouts* entre la 4^e Avenue Est et la 1^{re} Avenue Est ;

Considérant que le soumissionnaire *Stantec* est la plus basse soumission reçue ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal accorde le contrat de préparation des plans et devis à la firme *Stantec*, en raison de sa soumission la plus basse.

Offres budgétaires reçues pour la préparation des plans et devis et d'une demande de certificat d'autorisation au MDDELCC pour le prolongement des réseaux d'aqueducs et d'égouts entre la 4e avenue Est et la 1ère avenue Est				
Firmes contactées	Offre	TPS	TVQ	Total
Cima+	13 900,00 \$	695,00 \$	1 383,05 \$	15 978,05 \$
Groupe Stavibel	17 167,05 \$	858,35 \$	1 708,12 \$	19 733,52 \$
Stantec	12 200,00 \$	610,00 \$	1 213,90 \$	14 023,90 \$

Résolution n° 270-15

Approbation de vente de terrains à « Les Murs Cameron »

Attendu que

les travaux de piquetage et de cadastrage ont été effectués pour les lots anciennement décrits BLOC 23-P, LOT 78 et LOT 75-P, afin de former un seul lot anciennement décrit LOT 96 ;

Attendu que

le LOT 96 est maintenant identifié sous le numéro de cadastre 5 049 364, suite à la rénovation cadastrale de juillet 2014 ;

Attendu que

les trois terrains forment maintenant un seul lot d'une superficie de onze mille trois cent soixante-trois virgule cinq mètres carrés (11 363,5 m²) ou cent vingt-deux mille et trois cent dix-neuf virgule sept pieds carrés (122 319.7 pi²) ;

Attendu qu'

à la résolution n° 291-13 il a été statué que la municipalité acceptait de vendre le terrain nouvellement cadastré à l'entreprise *Les Murs Cameron* au prix du fonds de terrain évalué à partir des terrains voisins, propriété de *Les Murs Cameron*, au coût de vingt cents (0.20 ¢) le pied carré,

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la vente du terrain identifié sous le numéro de cadastre 5 049 364, à l'entreprise *Les Murs Cameron* au prix fixé à la résolution 291-13.

Le prix du terrain s'élève donc à vingt-quatre mille quatre cent soixante-trois dollars et quatre-vingt-quatorze cents (24 463.94 \$) plus la TPS de mille deux cent vingt-trois dollars et vingt cents (1223.20 \$) et la TVQ de deux mille quatre cent quarante dollars et vingt-huit cents (2440.28 \$) pour un total de vingt-huit mille et cent vingt-sept dollars et quarante-deux cents (28 127.42 \$).

À ce montant, s'ajoutent des frais supplémentaires de deux mille cent trente-quatre dollars et cinquante-huit cents (2 134.58 \$), pour l'arpentage et l'acheteur devra assumer les frais notariés liés à la transaction. Le total de la transaction avec la municipalité s'élève à trente mille deux cent soixante-deux dollars (30 262 \$).

De plus, le conseil municipal statue de désigner et d'autoriser monsieur le Maire Marcel Caron ainsi que la directrice générale Annie Duquette, à signer tous les documents pertinents et nécessaires à la transaction d'achat dudit terrain.

Résolution n° 271-15

CSSSAT – Adoption du « Programme de santé – Élaboration 2015 »;

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal adopte le *Programme de Santé – Élaboration : février 2015*, du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-

Témiscamingue, tel que présenté par monsieur Michel Jutras, B.A., M.D., M. PH., C.S.P.Q., médecin responsable du programme, madame Anik Martel, technicienne en hygiène du travail et madame Louise Vigneault, infirmière clinicienne en santé au travail.

Résolution n° 272-15

Embauche d'un contremaître pour le garage municipal

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Yvan Harvey au poste de contremaître pour le garage municipal, à raison quarante (40) heures semaine aux taux horaire établit selon la charte des salaires de la municipalité.

Résolution n° 273-15

Dépôt des prévisions budgétaires par les organismes municipaux

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

De demander aux organismes municipaux de fournir leurs prévisions budgétaires 2016 pour le 30 septembre 2015. Les prévisions budgétaires devront être présentées en trois (3) sections. La première section sera le budget de fonctionnement, la deuxième section sera les prévisions salariales et la troisième et dernière section présentera les dépenses d'investissements désirées.

AVIS DE MOTION / ADOPTION DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le conseiller Jeannot Goulet à l'effet que des modifications à diverses dispositions du *Règlement de zonage n° 141* seront adoptées lors d'une séance ultérieure.

Résolution n° 274-15

Levée et fermeture de la séance

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que la séance soit levée à 21 heures et 30 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

Marcel Caron
Maire

Annie Duquette
Directrice générale
Secrétaire-trésorière